

L'UPHF classée par Times Higher Education

Deuxième participation réussie pour l'UPHF au classement Times Higher Education (THE) qui évalue les universités en termes d'impact économique et social par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies.



1115 établissements de 94 pays apparaissent dans cette troisième édition du THE University Impact Ranking.

18 établissements français y sont classés et l'Université Polytechnique Hauts-de-France a proposé une réponse sur 8 objectifs.

Le classement se base en effet sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, entrés en vigueur au 01/01/2016, et met en avant les établissements dont la politique œuvre le plus dans ce sens.

Pour figurer au classement général, les établissements doivent obligatoirement fournir des données pour l'objectif n° 17 — partenariats pour la réalisation des objectifs — et choisir au moins trois autres objectifs. Ces données sont : la qualité de la recherche dans le domaine (interrogation automatique) et les chiffres et actions mises en œuvre (données fournies par l'établissement).

Le score final d'une université est calculé en combinant son score dans l'objectif de développement durable n°17 avec ses trois meilleurs scores parmi les 16 objectifs restants. Le n°17 représente 22 % de la note globale, tandis que les autres ont chacun une pondération de 26 %.

Voici les 17 objectifs de développement durable de l'ONU pris en compte par le THE, dont ceux choisis par l'UPHF pour cette première participation :

- l'objectif 1 : pas de pauvreté ;
- l'objectif 2 : faim « zéro » ;
- l'objectif 3 : santé et bien-être ;
- l'objectif 4 : éducation de qualité ; **UPHF dans l'intervalle 301-400 sur 966 participants**
- l'objectif 5 : égalité entre les sexes ; **UPHF dans l'intervalle 401-600 sur 776 participants**
- l'objectif 6 : eau propre et assainissement ;
- l'objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable ; **UPHF dans l'intervalle 401 et + sur 560 participants**
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique ;

- l'objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure ; **UPHF dans l'intervalle 401-600 sur 680 participants**
- l'objectif 10 : inégalités réduites ; **UPHF dans l'intervalle 101-200 sur 669 participants**
- l'objectif 11 : villes et communautés durables ; **UPHF dans l'intervalle 401-600 sur 656 participants**
- l'objectif 12 : consommation et productions responsables ;
- l'objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; **UPHF dans l'intervalle 301-400 sur 566 participants**
- l'objectif 14 : vie aquatique ;
- l'objectif 15 : vie terrestre ;
- l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces ;
- l'objectif 17 (obligatoire) : partenariats pour la réalisation des objectifs ; **UPHF dans l'intervalle 401-600 sur 1154 participants**

Les scores les plus élevés qui ont déterminé le classement UPHF final ont été obtenus sur les 4 objectifs suivants :

- l'objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques **(33,6/100)**
- l'objectif 17 (obligatoire) : partenariats pour la réalisation des objectifs **(48,2/100)**
- l'objectif 4 : éducation de qualité **(55,6/100)**
- l'objectif 10 : inégalités réduites **(58,2/100)**

La suite ? Analyser nos indicateurs sur chacun des 8 objectifs auxquels nous avons répondu, afin d'identifier des leviers d'actions pour progresser dans le prochain classement. Comparer l'évolution de nos scores sur les 4 objectifs que nous avons retenus lors de notre première candidature en 2020. Egalement analyser notre potentiel d'actions sur les autres objectifs du classement THE pour lesquels nous avons décidé de ne pas répondre lors de cette candidature 2021.

[En savoir plus sur le classement](#)